

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTRE DES PECHES ET
DE L'ECONOMIE MARITIME (MPEM)**

**DIRECTION DE LA *PROTECTION ET DE*
*LA SURVEILLANCE DES PECHES (DPSP)***



**RESUME BULLETIN DES
STATISTIQUES
DU DEUXIEME TRIMESTRE 2023**

Cité Fenêtres Mermoz - Dakar - Corniche Ouest

Email : surpeche@hotmail.com - BP : 3656

Tél. : 33 860 24 65 - Fax : 33 860 31 19

RESUME

Au second trimestre de l'année 2023, le suivi des activités menées contre la pêche INN par l'Autorité compétente, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), a montré les résultats ci-dessous :

Des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées à quai, en mer. Les Eléments Français au Sénégal (EFS), la Marine nationale et l'Armée de l'Air ont contribué aux actions de surveillance et contrôle des pêches. Globalement, pour les navires de pêche industrielle, 777 inspections et / ou contrôle ont été effectuées au second trimestre en 2023 contre 729 à la même période en 2022 ; soit une augmentation en valeur relative de 6,58 %.

Les activités combinées de contrôle et d'inspection ont été réalisées par les services déconcentrés chargés de la surveillance des pêches, avec le concours des centres secondaires tout au long de la façade maritime. Au total, 4 350 pirogues ont été contrôlées contre 3 144 au second trimestre de l'année 2022 ; soit une évolution de 38,36%.

Ces opérations de suivi, contrôle et surveillance des pêches ont permis de réaliser 13 arraisonnements de navires de pêche industrielle et 297 pirogues sénégalaises de pêche artisanale.

La certification de captures des produits de la pêche, a atteint 67 953 tonnes contre 92 664 tonnes, comparativement à la période correspondante en 2022, soit un repli de 26,67 % en valeur relative.

Le suivi de la sécurité des pêcheurs artisans a permis de recenser au cours de ce deuxième trimestre, trente un (31) cas d'accident en mer.